Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202667-20251203-DB_251203_07R-DE

KÉR · VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 2025

Nombre de Conseiller·ères en exercice : 23
Présent·es : 19
Votant·es : 22
Procurations : 3

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Conseil Municipal en date du : 28/11/2025

Affichage en date du : 28/11/2025

Réception en préfecture en date du :

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipale en exercice sont présents, à l'exception de Liliane ROPARS, absente ; Justine LE NY ayant donné procuration à Stellane BRETON-ANJOT ; Thomas DUPONT ayant donné procuration à Jean-Yves FLAGEUL et Daniel CORNEE ayant donné procuration à Réjane BOSCHER.

Secrétaire de séance : Jean-Yves FLAGEUL

DB_2025-12-03-07 Subvention OGEC : acompte 2026

Rapporteure : Mme Stellane BRETON-ANJOT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le contrat d'association relatif à l'école Notre Dame et le forfait communal alloué à l'OGEC ;
Considérant l'examen par la commission mixte communale « affaires techniques, mobilités, espaces publics & énergies » et « budget, vie économique, aménagement urbain & rural » du 24 novembre 2025

Considérant la demande de l'Organisme de Gestion de l'École Catholique Notre-Dame de Rostrenen du versement d'un acompte sur la subvention relative au forfait communal 2026.

Compte tenu des projets scolaires de l'école Notre-Dame de Rostrenen et la temporalité nécessitant un besoin de trésorerie, il est proposé de verser une avance d'un montant de 15 000 €, somme à valoir sur le forfait communal à verser en 2026 à l'OGEC Notre-Dame.

Ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la proposition du versement d'un acompte de 15 000 € au profit de l'OGEC Notre-Dame sur le crédit budgétaire 2026 ;**
- **D'autoriser le Maire ou son·sa représentant·e à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération et signer tous les actes se rapportant à cette cession.**

Pour extrait conforme,
Le 4/12/2025

Le ou la secrétaire de séance
Jean-Yves FLAGEUL

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN
COTES D'ARMOR